

Referendum sur l'immigration impossible ? Retailleau se couche bien trop vite !

écrit par Christine Tasin | 2 octobre 2024



Retailleau nous la joue « je voudrais ben, mais j'peux point » sous prétexte que, en avril 2024, Fabius et ses gauchos qui n'ont rien des 7 Sages de la Grèce antique,

hélas, auraient décidé, sans consulter le peuple sur l'intérêt d'une consultation aussi grave et importante que... l'on ne pourrait pas consulter le peuple ! Bref, la Constitution ne permettrait pas, selon le responsable et coupable Fabius, de faire un referendum et même empêcherait la dite Constitution d'être réformée ! A d'autres... Alors le Ministre de l'Intérieur d'émettre le vœu pieux de pouvoir réviser la Constitution concernant l'immigration afin de pouvoir consulter le peuple par référendum sur le sujet.

[...]

«L'immigration est un des phénomènes qui a le plus bouleversé la société française depuis 50 ans sans que jamais les Français n'aient eu à se prononcer», a noté Bruno Retailleau soulignant que « comme des millions de Français », il « pense que l'immigration n'est pas une chance ».

« Violer une frontière, c'est violer la loi »

Le nouveau ministre de l'Intérieur a affirmé qu'il n'y aura de « maîtrise de l'immigration que s'il y a un plan d'ensemble », incluant les « pays de transit, dans lesquels, il pourrait y avoir une rétention », les « frontières européennes » et un changement de la « directive retour ».

Bruno Retailleau a par ailleurs déclaré qu'il aimerait mettre en place « un délit de séjour irrégulier », qui donnerait notamment aux forces de l'ordre « des pouvoirs d'enquête ».

[...]

https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/estimant-que-l-immigration-n-est-pas-une-chance-retailleau-regrette-ne-pas-pouvoir-faire-de-referendum-sur-le-sujet_AN-202409290351.html

Or, quand on veut, on peut, on s'en donne les moyens, surtout sur ce sujet tellement sensible... les Français

soutiendront celui qui lancera les réformes.

D'abord, le sieur Fabius qui a montré moult fois qu'il était acheté par le pouvoir avait dit « *La plupart des juristes considèrent que ce n'est pas constitutionnel* ». **La plupart des juristes ? Cela signifie donc que certains juristes, tout aussi cultivés, savants, intelligents... que les autres ont des éléments et des démonstrations permettant de donner tort à Fabius. Qu'attend Retailleau pour déclencher la bataille, en lançant des gens reconnus comme cultivés, avec une solide formation juridique sur le sujet ? Je verrais bien également une Sarah Knafo, d'ailleurs... Ce serait autre chose que les citoyens quelconques prétendument tirés au sort par Macron pendant les Gilets jaunes pour faire croire à la démocratie !**

Les 7 Sages grecs nous ont laissé quelques maximes, juste des lois pour vivre bien et justement, comme individu et comme citoyen. « Rien de trop »... est l'une de mes préférées. C'est celle qui dit non à l'«ubris», la démesure. Or, empêcher le peuple de décider de son mode de vie, du type de pays qu'il veut, en empêchant toute consultation sur les sujets essentiels que sont immigration, islamisation, indépendance nationale et Union Européenne est une faute grave contre la raison, contre la démocratie, contre la liberté. Ce n'est donc pas acceptable, quoi qu'en disent les Fabius et Macron !

Or il est une autre maxime des 7 sages que Retailleau devrait porter à bout de bras : « Reconnais l'occasion favorable ». Les assassinats de nos jeunes qui touchent, émeuvent, bouleversent l'immense majorité des Français devrait être l'occasion d'un coup d'éclat. Un coup d'Etat ? Pourquoi pas, avant que Macron et der Leyen ne le fassent pour prendre à la France tous ses pouvoirs ?

<https://resistancerepublicaine.com/2024/09/28/coup-detat-von-der-leyen-vers-la-disparition-definitive-de-la-nation-france/>

Valeurs actuelles rappelle qu'il y a des exemples historiques où les dirigeants de notre pays ont battu en brèche la Constitution,

*Toutefois, Laurent Fabius a concédé que **la Constitution pouvait être modifiée, sous réserve de l'accord des deux chambres du Parlement.** En outre, il a reconnu que **Charles de Gaulle avait fait peu de cas de l'avis des Sages, lors de la révision constitutionnelle de 1962 qui a instauré le suffrage universel direct.** Cette décision avait provoqué de vives protestations au sein des deux assemblées, jugeant que cela remettait en cause le caractère parlementaire du régime. [Valeurs actuelles](#)*

Il est évident que là où nous en sommes, il faut arrêter d'être bien poli, bien obéissant, Retailleau. Il faut consulter le peuple. Ils ne veulent pas un grand referendum sur l'immigration ? Qui empêche Retailleau et ses amis de lancer une grande enquête d'opinion, des sondages... confiés à de nouveaux acteurs, surtout pas ceux qui ont pignon sur rue dans le politique et l'associatif, histoire de faire pression sur les politiques, de les acculer à accepter l'inévitable consultation des Français sur l'immigration et, surtout, l'inévitable arrêt de l'immigration, quand bien même Der Leyen nous mettrait à l'amende, un peu plus un peu moins. Ça accélérerait peut-être, au moins la sortie de la prison UE... Le Frexit, vite !